

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 19/08/2026

VOI.26.00.A02478

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE BELFORT

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise CIRCET
Considérant que des travaux de raccordement dans une chambre télécom rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE BELFORT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 07/09/2026 et jusqu'au 08/09/2026, le stationnement des véhicules est interdit entre 23h45 et 5h30 RUE DE BELFORT au droit des numéros 30 à 32 sur 4 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : À compter du 07/09/2026 et jusqu'au 08/09/2026, entre 23h45 et 5h30, un fort empiètement est instauré, RUE DE BELFORT face aux numéros 30 à 32 (au droit de l'arrêt de bus dénommé "LIBERTE"), les véhicules seront dévoyés sur les emplacements de stationnement neutralisés.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **19 AOUT 2026**

Pour le Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du ~~Domaine~~ Public